COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL6CM07042026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	Mme JAUD Christiane
M. HABASQUE Claude	M. MARCHADOUR Hervé
Mme MITH Marie-Françoise	Mme MARHADOUR Valérie
M. LE GOFF Yves	M. MAUGUEN David
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	M. GOGÉ Renaud
M. JAOUEN François	M. FALC'HUN David
M. COATÉVAL Bruno	M. CUEFF Tanguy
Mme TREBAOL Solange	
M. SALAUN Jean-Luc	
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	

ABSENTS : Mme DENIEL Anna, Mme CABON Marilyne, M. PALLIER Jérôme, Mme LACHÈVRE Gwenaëlle.

PROCURATIONS :

- Mme DENIEL Anna a donné procuration à Mme MEHALLEL Laurence.
- Mme CABON Marilyne a donné procuration à M. MAUGUEN David.
- M. PALLIER Jérôme a donné procuration à M. FALC'HUN David.

M. CUEFF Tanguy a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES ACHATS - DELIBERATION N° 6

La Commission d'appel d'offres doit se réunir pour les marchés formalisés d'un montant supérieur à 216 000 € HT pour les marchés de services et fournitures et supérieur à 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux (seuils au 01/01/2026).

En deçà de ces seuils, les marchés sont passés selon une procédure adaptée.

La Commission d'appel d'offres ne pouvant se réunir pour les marchés à procédure adaptée, il est nécessaire de créer une commission spécifique.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL6CM07042026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une commission qui sera dénommée « commission des achats » et fixe la composition de cette commission comme suit :

Président : - BERGOT Stéphane

Titulaires : - BOUCHER Vincent
- HABASQUE Claude
- LE GOFF Yves
- MARCHADOUR Hervé
- LE GALL Christelle

Suppléants : - FAGON Maryvonne
- SALAUN Jean-Luc
- JAOUEN François
- COATEVAL Bruno
- LANNUZEL Marie-Louise

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT



Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.